



**Le jeudi 15 juin 2023**

**18 h 30**

À la classe d'Alexanne

## Procès-verbal

**Présences : COCHEZ SEULEMENT LES PERSONNES QUI SONT PRÉSENTES**

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Benoît Boutin       | <input checked="" type="checkbox"/> Catherine Métivier | <input checked="" type="checkbox"/> Doris Bernier     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Joannie Lavoie      | <input checked="" type="checkbox"/> Liette Beaudoin    | <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Ève Fortier |
| <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Ève Labrecque | <input checked="" type="checkbox"/> Marjelaïne Mercier | <input checked="" type="checkbox"/> Mélissa Poulin    |
| <input type="checkbox"/> Mélissa Siconnelli             | <input type="checkbox"/> Nadia Marquis                 | <input checked="" type="checkbox"/> Raphaëlle Audet   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Samuel Baril        | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie Duguay   | <input type="checkbox"/> Vicky Couture                |

**5.1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;**

M. Samuel Baril ouvre la séance. Il y a quorum.

**5.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

M<sup>me</sup> Mélissa Poulin fait la lecture de l'ordre du jour.

***C.E. 22-23 : 15-06 : 01***

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Fortier et appuyé par M<sup>me</sup> Marjelaïne Mercier d'adopter l'ordre du jour.

**5.3. Dispense de lecture et adoption du compte rendu de la séance du 27 avril 2023;**

***C.E. 22-23 : 15-06 : 02***

Il est proposé par M. Benoît Boutin et appuyé par M<sup>me</sup> Joannie Lavoie d'adopter le compte rendu de la réunion du 27 avril 2023.

**5.4. Suivi au compte rendu de la rencontre du 27 avril 2023;**

Aucun suivi.

**5.5. Question du public;**

Aucune question.

## **5.6. Adoption du projet éducatif 2023-2027;**

Le projet éducatif 2023-2027 a été finalisé. M. Baril nous présente les différents objectifs dans la maîtrise des compétences en littératie et en numératie ainsi qu'au niveau du bien-être de tous les élèves.

***C.E. 22-23 : 15-06 : 03***

Il est proposé par M. Benoît Boutin et adopté à l'unanimité le projet éducatif 2023-2027.

## **5.7. Suivi au déplacement des élèves de 6<sup>e</sup> année en 2023-2024;**

Les travaux sont entamés à l'école secondaire en prévision de l'accueil des 6<sup>e</sup> années l'an prochain. De plus, M. Baril nous présente les activités parascolaires qui leur seront offertes l'an prochain :

- La danse par « Danse Move » → transport par autobus vers Provencher en fin de journée;
- La robotique, possiblement par « Fusion jeunesse » (en attente de confirmation);
- Le football par un enseignant d'éducation physique → à l'école secondaire;
- Le basketball par un enseignant d'éducation physique → transport par autobus vers Provencher en fin de journée;
- L'Harmonie par Benoît Boutin (offre un midi par semaine à l'école Provencher et deux midis par cycle à l'école secondaire) → transport par autobus vers Provencher le midi.

## **5.8. Liste de matériel scolaire pour les maternelles 5 ans et le primaire;**

M. Baril nous présente les différentes listes de matériel scolaire pour 2023-2024.

***C.E. 22-23 : 15-06 : 04***

Il est proposé par M<sup>me</sup> Catherine Métivier et appuyé par M<sup>me</sup> Raphaëlle Audet d'adopter la liste de matériel scolaire pour les maternelles 5 ans et le primaire pour 2023-2024.

## **5.9. Entrée progressive du préscolaire;**

M. Baril nous présente l'horaire de l'entrée progressive pour les maternelles 4 ans. Elle se fera sur 4 jours :

- Jour 1 (29 août) : Rencontres individuelles des enseignants, des parents et des enfants;
- Jour 2 (30 août) : Demi-journée en sous-groupes;
- Jour 3 et Jour 4 (31 août et 1<sup>er</sup> septembre) : Journées pleines en sous-groupes en alternance.

Les élèves de la maternelle 4 ans n'auront pas accès au service de garde le matin et le soir lors de l'entrée progressive pour favoriser la transition entre la garderie et l'école. Par contre, ils auront accès pour dîner.

Pour ce qui est des élèves de la maternelle 5 ans, l'entrée progressive se déroulera de la même façon. Les élèves qui ont fait la maternelle 4 ans pourront utiliser le service de garde le matin et le soir, tandis que ceux qui n'ont pas fait la maternelle 4 ans l'an dernier n'y auront pas accès.

**C.E. 22-23 : 15-06 : 05**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Joannie Lavoie et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Fortier d'approuver l'horaire de l'entrée progressive du préscolaire.

**5.10. Éthique et culture religieuse;**

Le cours d'éthique et culture religieuse sera éventuellement remplacé par celui de culture et citoyenneté québécoise. Étant donné que le gouvernement retarde l'entrée en vigueur du nouveau programme et qu'il n'y a pas encore eu de formation ni de matériel offert, il a été décidé par l'équipe école de garder le cours d'éthique et culture religieuse déjà en place pour 2023-2024.

**5.11. Règle de passage et de classement;**

M. Baril nous présente les règles de passage et de classement des élèves au niveau supérieur selon l'encadrement légal.

**5.12. Point d'information sur le comité mode de vie;**

Le « Code de vie » de l'école est en changement pour devenir un « Mode de vie » en 2023-2024. M. Baril nous présente la règle de conduite choisie, la gestion des écarts de conduite et du renforcement des gestes de bonne conduite. Des solutions et des interventions possibles sont également suggérées dans le document. Ce mode de vie sera mis en place dès la rentrée scolaire 2023-2024.

**5.13. Budget de l'école;**

M. Baril nous informe des dépenses faites cette année à l'école. Des sommes ont été dépensées notamment au service de garde, pour du mobilier pour les classes, pour renouveler des instruments de musique, pour de l'équipement pour la cour de récréation et une future classe extérieure, pour payer du personnel enseignant supplémentaire.

Des surplus au service de garde et pour l'école sont envisagés.

**5.14. Surveillance des élèves de 6<sup>e</sup> année sur l'heure du dîner;**

Il n'y aura pas de service de garde sur l'heure du dîner pour les 6<sup>e</sup> année l'an prochain. Ce sera un service de surveillance d'élèves (1 pour 35 élèves). Les coûts sont encore à déterminer, tout va dépendre du nombre d'élèves dîneurs. Le coût devrait se situer autour de 1,50 \$ par élève par dîner.

### **5.15. Intervention de la représentante du service de garde;**

**Les membres du conseil d'établissement souhaitent souligner le départ de Mme Doris Bernier.**

**Nous la remercions pour son excellent travail dans les dernières années!**

#### **5.15.1. Programme d'activités du service de garde**

Mme Bernier nous présente la programmation des activités du service de garde pour 2023-2024. Pour l'an prochain, on prévoit 198 élèves utilisateurs réguliers et 233 élèves sur l'heure du dîner.

##### ***C.E. 22-23 : 15-06 : 06***

Il est proposé par M<sup>me</sup> Catherine Métivier et appuyé par M<sup>me</sup> Marjelaïne Mercier d'approuver le programme d'activités du service de garde.

#### **5.15.2. Règles de régie interne du service de garde**

M<sup>me</sup> Bernier nous présente le document des règles de régie interne du service de garde pour 2023-2024.

Voici les changements pour l'an prochain. La clientèle est maintenant de maternelle 4 ans à la 5e année. Pour les 6e années qui ont besoin les matins et les soirs, ils pourront être accueillis à Provencher compte tenu du transport scolaire qui sera en place. Il n'y aura pas de service de garde offert à la semaine de relâche l'an prochain compte tenu de la pénurie de personnel. Il y a une augmentation de 6,00 \$ à 10,00 \$ pour les clés d'accès perdues.

Une nouvelle application informatique devrait être implantée pour faciliter la gestion des groupes et des départs par les éducatrices.

##### ***C.E. 22-23 : 15-06 : 07***

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Fortier et appuyé par M<sup>me</sup> Liette Beaudoin d'approuver les règles de régie interne du service de garde.

#### **5.15.3. Traiteur;**

Le traiteur « 4 Gourmets » de Ste-Claire a signifié son intérêt pour offrir le service de traiteur 2 jours par semaine l'an prochain à l'école Provencher. Le coût d'un repas serait de 7,85 \$. Un sondage a été envoyé aux parents pour connaître leur intérêt.

### **5.16. Intervention de la représentante au comité de parents;**

Aucune information.

## **5.17. Varia;**

### **5.17.1. Tour des ponts : dépenses au fond 2;**

Parmi les dépenses du Tour des ponts 2023, on retrouve des bracelets, des dossards, des cartes cadeaux pour la photographe, du matériel et des collations pour un total de 1928,00 \$. Plusieurs commanditaires ont également participé pour une somme totale de 800,00 \$. Grâce à un surplus, il reste un 1194,00 \$.

***C.E. 22-23 : 15-06 : 08***

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Fortier et appuyé par M<sup>me</sup> Joannie Lavoie d'approuver les dépenses au fond 2 pour le Tour des ponts.

### **5.17.2. Basketball;**

Afin de bonifier l'offre parascolaire, M. Baril a fait des recherches pour trouver un organisme offrant du basketball. L'organisme « SouthWood Elite » s'est manifesté pour offrir ce sport l'an prochain à l'école sur l'heure du dîner ou après l'école. Les coûts, encore à déterminer, tourneraient autour de 100,00 \$.

## **5.18. Levée de l'assemblée;**

***C.E. 22-23 : 15-06 : 09***

Il est proposé par M. Benoît Boutin et appuyé par M<sup>me</sup> Doris Bernier de lever la séance. Il est 20 h 00.

---

Mélissa Poulin, présidente

---

Samuel Baril, directeur